



**Sous
l'épargne...
les vacances**

ÉVALUATION DE LA
CAMPAGNE 1998
D'AIDE AUX PROJETS

SOMMAIRE

CINQ ANS D'EPARGNE	page 3
ELABORATION FINANCIERE DU SEJOUR	page 11
Les faibles ressources des familles	
Participation familiale	
Etaler la dépense, contractualiser	
DIMENSION SOCIO-EDUCATIVE	page 19
Responsabilisation et implication des familles	
Autofinancement	
Dimension collective	
Objectifs socio-éducatifs	
ET ENSUITE ?	page 27
Bonification, renouvellement et autonomie financière	
Quelles familles aider	
Autonomie dans les démarches préparatoires et le déroulement du séjour	
CONCLUSION	page 34
Annexes	page 35

CINQ ANS D'EPARGNE

Depuis quelques années, des *dispositifs d'épargne* se développent autour de projets de départs en vacances, sans qu'à l'origine on puisse les distinguer précisément de *systèmes de paiement échelonné*¹. La Fédération des Centres Sociaux Français (FCSF) situe le démarrage de ces opérations aux alentours de 1993². Elle identifie alors un centre social qui organise une épargne familiale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Celle-ci achète des chèques vacances à l'Association Nationale du Chèque Vacances (ANCV) et *bonifie* par ce biais l'épargne des familles.

Cinq ans plus tard, Vacances Ouvertes (VO) et la FCSF recensent une cinquantaine d'opérations d'épargne, souvent bonifiées, en vue d'un départ en vacances.

Désengagement financier de l'Etat, politique plus restrictive de certaines CAF en matière de Bons de Vacances, opportunité pour permettre à des familles financièrement très démunies de partir en vacances... les explications avancées sont diverses.

VO fait l'hypothèse que l'épargne bonifiée, telle que pratiquée aujourd'hui, est à la conjonction de deux éléments :

- la proposition par l'ANCV de Bourses Vacances constituées à partir de Chèques Vacances inutilisés et périmés,
- le resserrement budgétaire enregistré sur les subventions accordées aux équipements sociaux.

Compte tenu des interpellations des financeurs sur le coût des séjours et la très faible implication financière des familles, soucieux eux-mêmes d'engager ces dernières dans une démarche plus participative, les équipements sociaux auraient encouragé ces familles à une épargne débouchant sur une somme substantielle, contribution au coût du séjour et provision qui leur permette de vivre ce temps privilégié dans de bonnes conditions.

On verra également dans cette formule la réponse aux fréquentes situations de désistement peu de temps avant le départ ou aux séjours écourtés

¹ Pour la définition de ces termes, se reporter à l'encadré de la page suivante.

² Nous remercions la FCSF qui nous a communiqué les informations à sa disposition sur les opérations vacances menées par ses centres affiliés.

par manque de disponibilités financières sur place. L'épargne apparaît enfin comme un processus d'implication personnelle dans le projet de départ par le biais des rencontres préparatoires. La bonification serait venue renforcer l'intérêt de la formule, d'une part en ce qu'elle participe de l'équilibre financier de l'opération, d'autre part en ce qu'elle se révèle fortement incitatrice du côté des familles. On n'écartera d'ailleurs pas l'hypothèse qu'elle a permis le départ en vacances de très petits revenus, relayant ainsi les opérations de premiers départs en vacances soutenues par les CAF.

Il s'agirait donc au départ d'une redistribution financière (contribution institutionnelle moins élevée, participation plus significative des familles), sur laquelle seraient venues se greffer des pratiques socio-éducatives dont on verra qu'elles peuvent déboucher sur la revendication d'un droit aux vacances, sans parvenir à une réelle autonomie financière des familles.

Paiement échelonné et Epargne

Au premier abord les formules semblent fort proches. Dans les deux cas, en effet, il s'agit de réserver une somme en vue d'un départ en vacances.

Le paiement échelonné, toutefois, n'est qu'un versement préalable permettant la réservation d'un hébergement. Il suppose que le projet de vacances soit déjà monté.

L'épargne s'en distingue par trois aspects.

1) Elle se situe en amont. Elle engage le projet. Partant de son budget, la famille se demande combien elle pourra mettre de côté sans le déséquilibrer. Le projet se constitue à partir de cette donnée. Lorsque elle effectue le premier versement, la famille ne sait pas encore si elle pourra effectivement partir et dans quelles conditions.

2) L'épargne vise la réservation d'un hébergement mais aussi le transport, les dépenses en petit matériel de camping et en activités de loisirs.

3) Telle qu'observée dans le cadre de cette enquête, elle s'accompagne de séances préparatoires au départ et d'un accompagnement des familles.

Bonification

Elle consiste à valoriser l'épargne effectuée par la famille en lui attribuant une somme :

- équivalente ou inférieure au montant de cette épargne,
- proportionnelle à l'épargne ou forfaitaire,
- proportionnelle aux revenus ou forfaitaire.

Cette bonification est en générale accordée sous la forme d'un Chèque Vacances qui servira à payer tout ou partie des frais d'hébergement ou de transport.

Autofinancement

Il s'agit d'organiser collectivement des activités (loto, repas, vente de plats cuisinés ou d'objets d'artisanat) dont la rétribution sera répartie sur l'ensemble des participants au moment du départ contribuant ainsi au paiement de frais afférents au séjour ou à l'organisation d'activités de loisirs.

La présente étude constitue un premier état des lieux des systèmes d'épargne, tant du côté des familles que du côté des équipements sociaux. Elle tente d'en dégager les caractéristiques et modes de développement, de repérer

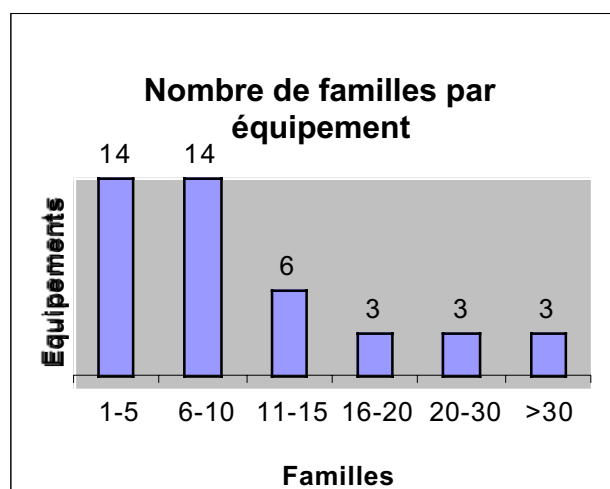
ce qui incite les familles à s'y investir, d'en identifier les limites et les perspectives.

L'analyse repose sur la consultation de 59 équipements (45 centres sociaux, 11 associations, 2 CAF, 1 UDAF), par questionnaires, entretiens téléphoniques ou en face à face, et réunions débats au siège de VO³. 20 familles ont été interrogées sous la forme d'entretien semi-directifs en face à face.

Les systèmes d'épargne examinés ici sont destinés à permettre le départ en vacances de familles disposant de très faibles revenus et pour lesquels l'apport du Bon Vacances des CAF ne suffit pas à couvrir l'ensemble des frais afférents au séjour. Ils consistent à organiser avec les familles, plusieurs mois avant le début du séjour, la constitution d'une provision financière qui permettra de couvrir une partie conséquente des frais d'hébergement et de transport et de dégager un pécule disponible au moment du départ pour assurer le surcoût alimentaire et les dépenses relevant des activités de loisirs attachées au séjour. Cette épargne est bonifiée par l'attribution d'une somme forfaitaire ou proportionnelle à son montant. Elle s'accompagne parfois d'opérations d'autofinancement réalisées par les familles avec le soutien d'intervenants sociaux. La plupart des séjours organisés par les équipements sociaux à l'initiative de cette formule continuent d'être partiellement financés par des subventions globales ou attachées à la personne.

Sauf exception il s'agit d'opérations qui concernent un petit nombre de familles (un peu plus de 11 familles en moyenne par équipement social). L'épargne des familles s'est vue bonifiée dans 36 des 43 équipements qui ont répondu au questionnaire.

Les dispositifs d'épargne recensés se répartissent sur l'ensemble du territoire, hors la région parisienne. Un seul dispositif y a été identifié sans qu'on dispose d'explication sur cette remarquable absence. On enregistre par contre des concentrations sur les régions lilloise et lyonnaise.



³ Les éléments statistiques ne proviennent que des 43 réponses au questionnaire initié par VO.

**Un dispositif bien rodé sur six centres sociaux
dans une grosse agglomération urbaine**

Deux permanents à temps partiel, six conseillères en Economie Sociale et Familiale qui interviennent ponctuellement auprès des familles relevant de leur centre social, une soixantaine de départs, le dispositif est d'envergure. *« Les gens ne savent pas par quel bout prendre leur projet de vacances. On leur propose une préparation collective à raison d'une rencontre par semaine de mars à juin. Il s'agit de départs individuels mais ces rencontres rompent leur isolement. On ne fait rien à leur place. Ce sont eux qui recherchent les lieux de séjour, donnent les coups de fil et réservent. »*

La détermination du montant de l'épargne est l'objet d'un processus rigoureux.

Une première estimation à partir du Quotient Familial (QF) de la CAF.

Par exemple, une famille de 4 personnes a 1900 francs de QF. On consulte un barème. Le coût du séjour que les intervenants sociaux estiment envisageable (une fois déduit le montant de l'aide financière apportée parallèlement) sera de 45 francs x 14 x 4 personnes, soit 2520 francs. On répartit ce montant sur 6 mois, soit 420 francs/mois.

Un ajustement en fonction du budget réel.

Le QF CAF date en effet de l'année précédente et la famille doit peut-être faire face à des charges particulières. On va par exemple être obligé de réduire l'épargne à 350 francs mensuels, soit 2100 francs au total. La famille devra choisir de réduire la durée du séjour ou de partir moins loin pour limiter les frais de transport. S'il s'agit du premier départ, elle bénéficiera d'une bonification à hauteur de 70%, soit 1470 francs, à laquelle s'ajoutera éventuellement une aide complémentaire.

« L'expérience montre l'importance de ce temps de négociation et de la compréhension par la famille du montage financier qui soutient le départ. Lorsqu'on a pris le temps d'expliquer, les familles tiennent leurs engagements. »

Aucune réservation n'est effectuée si la famille n'a pas versé une première mensualité. Et il faut parvenir à un paiement intégral avant le départ. *« C'est impossible de payer des vacances après les avoir prises. Se serrer la ceinture pour un plaisir déjà pris, c'est trop dur. »*

Les intervenants sociaux laissent par contre aux familles une relative liberté dans la répartition de la somme, tout en conseillant un versement mensuel. Certains viennent toutes les semaines apporter 50 francs, d'autres tous les mois, d'autres encore ne versent pas un mois et apportent le double le mois suivant.

Pour une majorité d'équipements sociaux, il s'agit d'une pratique récente (26 sur 43 d'entre eux n'ont qu'une ou deux années de pratique). Mais on peut maintenant s'appuyer sur l'expérience de certains, sachant qu'il ne s'agit pas nécessairement d'épargne bonifiée. Ces derniers exposent une structuration progressive de la démarche :

- mise en place de séances de préparation collective, travail sur les dépenses durant le séjour,
- meilleure connaissance des sites de vacances appropriés,
- élaboration de contrats,
- dégressivité de la bonification sur les départs renouvelés,
- mise en place de l'épargne plus tôt dans l'année pour étaler les paiements,

- constitution de grilles type pour déterminer le taux d'effort, meilleur ajustement de la participation familiale au niveau de subventions prévu,
- mise en place de groupes de pilotage et développement d'un réseau partenarial.

Une dynamique collective

Le projet d'un séjour de vacances a été lancé, il y a plusieurs années, par la présidente de la maison de quartier. Un petit groupe de familles volontaires s'est constitué, soutenu par une professionnelle et associant chaque année d'autres participants. Il s'agit d'un séjour collectif, d'abord accompagné (« *On est allé avec les chefs parce qu'on n'était pas assez chefs.* ») puis autonome. Les 14 familles concernées partent en bus dans un même camping. Chacun mène ensuite ses vacances de façon indépendante mais des activités sont proposées ponctuellement.

Cela demande un certain investissement, que seules quelques familles semblent assumer. Celles-ci se plaignent que « ... *ce soit toujours les mêmes qui mettent la main à la pâte.* » Pour autant, la présence d'un professionnel sur place ne leur paraît pas nécessaire. « *Il faut préparer les choses avant pour qu'elles ne soient pas interprétées.* » Par contre, son intervention est appréciée durant les réunions préparatoires parce que cela permet « ...*d'arranger les relations. On peut se dire ce qu'on a à se dire.* »

Ce qui caractérise ces familles, c'est leur investissement dans des opérations d'autofinancement : vente d'objets confectionnés en groupe, vente de gâteaux, couronnes de Noël, couscous, elles ont récolté 9000 francs en 1998 (soit 640 francs par famille). Pour un coût de séjour de 7600 francs, la participation familiale varie entre 300 et 2600 francs (hors Bons de Vacances). Les niveaux de ressources des familles sont en effet fort variables et la maison de quartier répartit les aides financières (mais pas le montant de l'autofinancement) en fonction des possibilités des uns et des autres.

A l'opposé d'autres situations relatées dans des quartiers dits défavorisés, les participants déclarent ici un environnement relationnel assez détendu. Les habitants sont de souche ancienne, l'image du quartier assez positive, peu marquée par la violence. Cela semble favoriser une relative entente entre les familles et participer de la dynamique collective qui caractérise ce projet.

Informations et échanges entre les familles autour du lieu de vacances, des activités de loisirs possibles, des vêtements à emporter, des choix alimentaires, constituent une part importante du travail effectué par les intervenants sociaux en charge des projets. Certains organisent des rencontres informatives avec les organismes de vacances susceptibles de les accueillir. D'autres soutiennent les familles dans leurs démarches pour rassembler un trousseau adapté à la situation de vacances ou obtenir les aides alimentaires qui réduiront la dépense sur place. D'autres encore structurent la préparation collective autour de séances d'informations générales sur les thèmes souhaités par les familles et d'un Carnet Vacances destiné à recenser les démarches nécessaires et leur avancement.

On ne peut dissocier ce travail du processus d'épargne. Le départ en

vacances s'effectue dans des conditions satisfaisantes parce qu'il est l'objet d'une élaboration financière rigoureuse avec les familles mais aussi parce que ses aspects matériels et sa dimension psychologique sont pris en compte dans le cadre d'un accompagnement de proximité.

Signalons enfin que la procédure ouvrant à l'utilisation des Chèques Vacances est appréciée par les équipements sociaux pour sa souplesse (possibilité de faire varier les taux en fonctions des situations rencontrées et des projets de vacances) et la simplicité de sa mise en œuvre.

Les Chèques Vacances apparaissent cependant difficiles à utiliser pour les besoins courants des familles durant le séjour et sont en général employés au paiement du transport ou/et de l'hébergement.

Trajectoires

Fatia

« C'est l'assistante sociale qui m'a parlé d'Isabelle, qu'elle m'aiderait à partir en vacances. J'avais envie parce qu'avant on allait en Tunisie tous les 2 ou 3 ans. » Depuis la séparation d'avec son mari, Fatia dispose de 5000 francs de ressources (uniquement constituées de prestations familiales) pour vivre avec 4 enfants âgés de 5 à 12 ans. « J'avais besoin de repos, de changer depuis les problèmes avec mon mari. »

Pour épargner elle n'a pas fait d'économie sur la nourriture ou les loisirs. « Je marche avec mes moyens, j'ai mis de côté 300 francs par mois. Les enfants mangeaient quelquefois chez leur père. Quand ils demandaient des vêtements, je répondais : si tu veux ça, on ne part pas en vacances. »

La location, sur la Méditerranée, s'élevait à 5200 francs pour 15 jours : 1600 francs d'épargne, 1600 francs de bonification, le reste en subvention et partiellement avec les Bons de Vacances. La préparation était individuelle. « Je voyais Isabelle, elle me disait ce que je devais faire. J'avais confiance. »

Lorsqu'on évoque la perspective d'un nouveau départ à un coût moindre, Fatia explique qu'elle ne s'imagine pas seule en camping avec ses enfants. « J'aurais trop peur. C'est pas pour le confort. Je peux dormir n'importe où, manger par terre. Mes enfants seraient bien partis en camping. Moi, je suis d'accord, mais avec d'autres familles. »

Nathalie

« Mon problème, c'est de rembourser un crédit sur un appartement. Ça fait 9 ans que je paye et il me reste encore 170.000 francs. J'en ai pour 10 ans. C'est mon mari qui ne payait pas les mensualités. Quand il est parti, tout m'est retombé dessus. »

Nathalie a eu 5 enfants. Le dernier a 15 ans et les autres sont installés. Ce sont eux qui l'emmènent sur le lieu de vacances. Disposant d'un SMIC à raison d'un mi-temps, elle décrit un quotidien précautionneux. « Quand il y a un manque d'argent, ça rend méfiant. On se replie sur soi. On ne peut pas recevoir parce qu'on n'a rien à offrir. Si on m'invite au cinéma, je dis que je ne peux pas à cause de mes horaires de travail. »

C'est le centre social qui a proposé à Nathalie de partir. Celle-ci était épuisée physiquement et plus ou moins en dépression. La Conseillère ESF a fait un plan de financement. Nathalie a réalisé un plus grand nombre de ménages que d'habitude. Cette activité, qui n'est pas déclarée, lui permet d'économiser des sommes sur lesquelles la banque n'effectue pas les prélèvements destinés à rembourser le crédit de l'appartement. L'épargne, bonifiée, a couvert la location

d'un appartement en bord de mer mais Nathalie n'a pu s'offrir les « ... *petits plaisirs qui font les vacances. Mon fils n'a pas fait d'activité. On allait seulement boire quelque chose ensemble.* »

Trouvant les autres participantes trop différentes, elle n'a pas assisté aux séances de préparation collective.. Elle n'imagine pas d'ailleurs un départ collectif ou en camping. « *Les vacances pour moi, c'est le silence sur la plage et le calme dans un appartement le soir. Sinon, je préfère ne pas partir. Toute l'année je vis dans le bruit. S'il faut que je le retrouve dans un camping !* »

Les dispositifs nécessitent un partenariat sous deux registres.

1) Les financements sont multiples

- CAF (Bon de Vacances, aides au projet),
- Conseil Général dans le cadre du RMI ou de l'aide apportée à divers publics en difficulté,
- Centre Communal d'Action Sociale pour divers publics en difficulté,
- Vacances Ouvertes et Fédération des Centres Sociaux pour le Chèque Vacances.

Ce multifinancement rend les montages complexes, soumet la couverture financière de l'opération à des incertitudes tardivement levées (au regard des délais nécessaires à l'étalement de l'épargne), multiplie les justifications à fournir et les objectifs développés.

2) Le recrutement des familles s'effectue aussi à partir d'un partenariat avec les services sociaux du département et des CAF, les Centres Communaux d'Action Sociale, les associations caritatives, les services de la petite enfance, les associations de travailleuses familiales. Cela permet d'informer les familles des possibilités offertes mais aussi de maîtriser les critères de recrutement. Lorsque les travailleurs sociaux se désinvestissent du dispositif, des glissements s'effectuent en faveur des familles moins défavorisées.

Certains équipements sociaux formalisent ce réseau au travers d'un groupe de pilotage qui coordonne les diverses interventions et garantit l'adéquation entre les objectifs et les pratiques. Il s'agit alors d'opérations d'envergure. Mais, dans tous les cas, les équipements sociaux soulignent la nécessité d'un projet soutenu par une équipe. Lorsqu'une seule personne anime l'action, elle ne peut prendre de recul et on assiste à des dérives. Si le dispositif prend de l'ampleur, il nécessite un travail tout au long de l'année et plus aucune rupture dans le temps ne permet de s'interroger sur ses modalités.

On soulignera la fréquence des collaborations travailleurs sociaux – personnels de l'animation. Elle explique peut-être la richesse et le souci d'un questionnement sur les objectifs et les pratiques. D'un côté, on entend le rappel

des conditions de vie des familles et de leurs limites en matière de participation financière, de l'autre, la volonté de les considérer dans leurs potentialités plutôt que dans leurs difficultés.

L'investissement en temps est conséquent. Certains équipements sociaux font le choix de se consacrer à l'épargne et à la préparation du séjour avec les familles sans s'investir dans l'autofinancement, d'autres limitent les opérations d'autofinancement, d'autres encore s'en tiennent à des préparations individuelles qui relèvent plus de l'information que d'un accompagnement socio-éducatif⁴ parce qu'ils investissent en priorité d'autres champs.

Un sondage effectué dans le cadre des entretiens dégage des temps de travail par famille de l'ordre de 10 à 15 heures. Il semble que les opérations qui comportent une dimension collective soutenue avec un suivi budgétaire des familles et un travail sur l'autonomisation dans les démarches impliquent une charge de travail sensiblement plus importante. On restera prudent en la matière, ne disposant pas d'informations exhaustives.

⁴ Ce suivi peut alors être effectué dans le cadre d'autres activités de l'équipement.

ELABORATION FINANCIERE DU SEJOUR

Les faibles ressources des familles

Le faible niveau de ressources apparaît comme le premier critère de choix des familles par les équipements sociaux. La justification par l'absence de départs en vacances au cours des précédentes années, qui concerne aussi nombre de familles disposant de ressources modestes, n'apparaît qu'en second lieu. On ne s'en étonnera pas, en relevant toutefois qu'il n'était pas évident que le dispositif soit tourné vers les familles en grande pauvreté. Le départ en vacances pouvait être envisagé comme nécessitant certaines ressources, une relative stabilité financière, une autonomie dans les démarches qu'on ne suppose pas communément (à tort ou à raison) aux familles les plus démunies.

Un certain nombre d'opérations incluent toutefois des familles disposant de revenus issus du travail. Les éléments à notre disposition ne permettent pas d'établir de façon exhaustive les niveaux de ressources des familles concernées. Un sondage portant sur un panel d'équipements diversifiés dans leurs pratiques apportera une première information, qui devra être confirmée.

Quotient Familial avoisinant	Soit global : couple + 2 enfants	Soit personne seule + 1 enfant	Nombre de familles	%
1400	3780	2380	10	7%
1700	4590	2890	36	25,5%
2200	5940	3740	36	25,5%
2800	7560	4760	34	24%
3300	8910	5610	11	8%
3900	10530	6630	14	10%

Le tiers des 141 familles recensées dans le cadre de ce sondage ont des niveaux de ressources relevant de minima sociaux (QF =< 1700) et plus de la moitié des niveaux de ressources avoisinent ces minima sociaux (QF=< 2200). 90% de ces familles (QF =< 3300) peuvent être considérées comme disposant de bas revenus et près des 2/3 (QF=<2200) de très bas revenus selon les seuils de l'INSEE.⁵

On a pu identifier la situation de 112 des 141 familles recensées. Près de la moitié d'entre elles ne vivent effectivement que de minima sociaux, complétés par les prestations familiales. Dans un peu plus du quart des situations, les ressources proviennent du travail de l'un des parents.

⁵ Bas revenu (référence 1994 actualisée 1998) : 3734 francs par unité de consommation.

Très bas revenu (référence 1994 actualisée 1998) : 2240 francs.

« Mesure des bas revenus », Groupe de travail national INSEE, CNAF, Ministère de l'Équipement et Ministère des Affaires Sociales, Octobre 97.

	Nombre de familles	%
Minima sociaux	50	44,5
Allocation chômage	14	12,5
Prestations familiales	5	4,5
Invalidité, longue maladie, veuvage	5	4,5
CES	7	6
Salaire	31	27,5

Compte tenu des autres informations à notre disposition (montant de l'épargne, montant global de la participation familiale, montant de la bonification), il est probable que l'ensemble des populations concernées relèvent des mêmes niveaux de revenu que ceux présentés. En l'absence d'un relevé d'information systématique, prenant pour unité la famille avec l'ensemble de ses membres et de ses revenus et les rapportant à des unités de consommation, on restera toutefois prudent quant à l'évaluation de cet aspect.

Il semble en tout cas que même les équipements sociaux qui ont le plus élaboré leur démarche ne s'en tiennent pas strictement à des critères de revenu mais laissent le dispositif ouvert à des cas particuliers (surendettement, difficultés familiales graves, situation de crise). La participation de la famille aux activités de l'équipement intervient également dans le recrutement. On accepte des familles pour lesquelles le séjour semble intéressant compte tenu de leur évolution. Le départ est utilisé alors comme facteur de mobilisation sur un parcours.

Vu du côté des familles, comment les choses s'entament

« On a appris qu'on pouvait peut-être partir. Sur l'affiche c'était dit : facilités de paiement. Alors on a cherché à savoir comment ça se faisait. A combien ça nous reviendrait. A partir de ça on a participé aux premières réunions. On a compris qu'on allait devoir faire certaines choses nous-mêmes. A plusieurs familles. Ce qui est bien là-dedans c'est qu'on a le temps de mettre de l'argent de côté, commencer à donner sans que ce soit trop dur. Et avec la bonification on sait que ça va pouvoir se faire. Le jour du départ arrivé on n'avait plus rien à payer. Ca nous arrangeait. » (un groupe de familles)

Il faut se représenter les conditions d'élaboration d'un départ en vacances par un équipement de quartier. Le projet s'inscrit dans son activité au quotidien, il participe d'un échange relationnel entre usagers et professionnels. L'intérêt manifesté par les familles, leur mobilisation autour de la construction du projet, ne se décrètent pas. Ce n'est pas une mesure administrative d'ouverture de droit mais l'aboutissement d'un cheminement d'individus connus de plus ou moins longue date. La relative souplesse dans les critères budgétaires est donc peut-être nécessaire. Elle devrait en tout cas s'accompagner d'une bonne connaissance des ressources familiales afin d'éviter certaines dérives constatées :

- bénéficie d'un séjour en pension complète ouvert à des familles disposant de 8000 francs de revenu salarial pour rentabiliser le transport.

Compte tenu du niveau des aides et de l'absence d'achats alimentaires sur place, les dépenses de ces familles étaient sensiblement moindres que durant le reste de l'année.

- bénéfice du dispositif et de ses subventions afférentes (sans bonification toutefois) et soutien logistique de l'équipement dans les opérations d'autofinancement pour des familles disposant de revenus tels qu'ils leur permettent de se rendre dans des villages vacances sur la Côte d'Azur (distante de 700 km) avec leur propre véhicule. L'investissement du dispositif par ces familles s'est fait progressivement parce que celles-ci se révélaient les plus dynamiques et que l'équipement ne disposait pas d'un tableau de bord qui lui permette d'évaluer l'évolution de son recrutement.

- autofinancement permettant à un petit groupe de familles de rassembler 2000 francs pour chacune d'entre elles. Cela suppose une remarquable capacité à offrir des prestations qui dégagent des gains conséquents (kermesse, loto, repas). Peut-on encore parler de familles qui rencontrent des difficultés à organiser leur départ ?

Participation familiale

Un tiers des familles réalisent une épargne mensuelle de l'ordre de 200 francs ou moins, la moitié d'entre elles de 201 francs à 400 francs, le restant effectuant des versements supérieurs à 400 francs. Ces variations s'expliquent par la taille de la famille mais aussi par le type et le lieu de séjour.

Plusieurs équipements soulignent que la bonification ne fait écho à rien dans la vie quotidienne des familles. Celles-ci sont plus familiarisées au système des subventions qui leur rappellent les aides sociales. Il leur faut intégrer les mécanismes financiers de proportionnalité de la prime. Les familles interrogées dans le cadre de l'enquête n'apportent pas une information précise sur le montage financier du projet. La plupart évaluent le montant de leur participation et de la bonification ainsi que du Bon de Vacances. Très peu font état de la connaissance des financements complémentaires et du coût global du séjour.

La somme est fixée après étude du budget avec la famille et négociation sur ce qu'elle peut épargner. Quelques équipements évoquent le fait que des variations dans les versements restent possibles en fonction des événements familiaux. La périodicité est en générale mensuelle. Dans quelques cas, elle est laissée à la liberté des familles, les montants variant alors d'un mois sur l'autre, pouvant être interrompus puis repris. On a sans doute là une représentation de la plus ou moins grande ancienneté du dispositif selon les équipements sociaux. Précisant au fil des années leur démarche, ceux-ci tendent à s'orienter vers un versement mensuel, en conservant certaines souplesses.

Le taux de bonification est majoritairement de l'ordre de 100%, avec un plafond de 1600 francs. Toutefois, dans plus du tiers des cas, il varie de 50 à 80%, en fonction des revenus des familles. Cette option repose sur l'idée que moins on peut épargner, compte tenu de la faiblesse des ressources, plus on doit voir son épargne bonifiée.

La dominante du 100% s'appuie, quant à elle, sur le principe du donnant

donnant. C'est la famille qui fait le choix d'investir plus ou moins en fonction du type de vacances qu'elle souhaite et on lui accorde une somme à la hauteur de son effort. Certains font remarquer la relative injustice d'une formule qui favorise les moins démunis : plus j'ai d'argent, plus j'épargne, plus je reçois.

En cas de renouvellement du départ, le taux de bonification est en règle générale dégressif.

Certains équipements sociaux interrogés se disent réservés sur la bonification, qui leur apparaît comme un adjuvant temporaire, dont il faudra se passer si on veut continuer de partir. Ils sont par contre quasi unanimes à en souligner le caractère valorisant pour les familles. Ces dernières en tout cas affirment qu'elles n'auraient pu partir autrement et que la bonification les a motivées parce qu'elle permettait d'envisager de vraies vacances. « *Ca nous a motivé parce qu'on avait peur de pas avoir assez d'argent. On avait fait nos calculs pour que la location soit payée avant de partir et qu'on ait un peu d'argent à dépenser là-bas. Pour pas se retrouver loin de chez nous sans argent... On se disait que si on partait on voulait faire des choses. On peut pas toujours dire non aux enfant, une glace ou un gâteau, se priver d'une sortie. Il faut pas toujours devoir faire attention.* »

La bonification est utilisée par un certain nombre d'équipements sociaux pour un second départ autonome après un départ collectif accompagné. Mais il ne semble pas que les équipements sociaux lient nécessairement autonomisation des familles au fil des départs et capacité d'entamer une épargne. Il s'agirait plutôt d'un phénomène conjoncturel sous deux modalités.

- L'équipement lance pour la première fois une opération de départ en vacances mais trop tard dans l'année pour entamer l'épargne, puis adjoint l'épargne lors du renouvellement de l'opération.

- Depuis plusieurs années, l'équipement réalise des départs sans pratiquer l'épargne et y adjoint cette formule parce qu'elle est désormais bonifiée ou/et qu'il en découvre les vertus éducatives.

Il s'est révélé difficile d'obtenir des données comparatives précises sur le budget des opérations réalisées. Très peu de services présentent dans leurs documents les dépenses afférentes au séjour par grands postes et les recettes par sources. Il faudrait en outre, pour traiter ce type d'information que son recueil soit effectué avec des modes de calcul homogènes (rapporter les dépenses à la semaine ou à la journée, ainsi qu'à la part représentée par un individu).

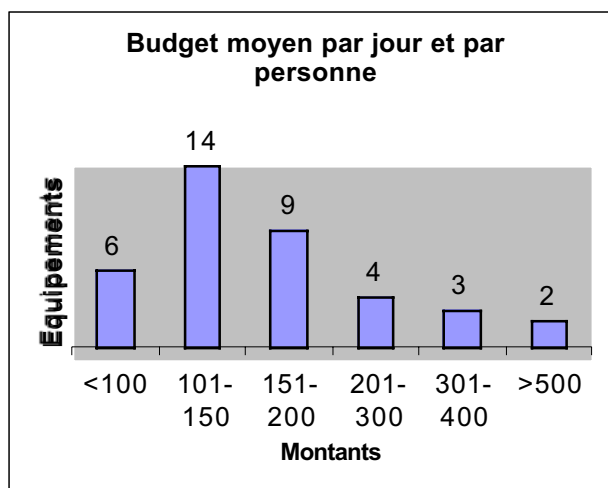
On offrira ci-après quelques exemples pour donner un ordre d'idée de la variabilité de la répartition entre participation familiale directe, Bon de Vacances, bonification et autres financements.

Répartition des sources de financement

Recettes	Equipement				Dépenses	X	Y
	W	X	Y	Z			
Participation famille directe	45%	32%	44%	29,5%	Hébergement	42%	61%
Bon Vacances	30%	16%	18,5%	39%	Transport	12,5%	10,5%
Bonification	16%	7%	0%	0%	Loisirs	13%	6,5%
Autres financements	9%	45% ⁶	37,5%	31,5%	Alimentation	32,5%	22%

⁶ Dont 33,5% par la CAF, ce qui vient relativiser la faiblesse du Bon Vacances.

Le graphique ci dessous montre l'importance des variations dans le coût des séjours (ramené en l'occurrence à la personne et à la journée). On imaginera qu'elles s'expliquent d'une part par les lieux de séjour et d'autre part par les types d'hébergement (de la tente jusqu'à la pension complète) Les trois quart des budgets (29 sur 38 identifiés) se tiennent toutefois sous la barre des 200 francs.



Etaler la dépense, contractualiser

Outre qu'elle constitue une sécurité pour les organisateurs (matérialise l'engagement familial, réduit très sensiblement les désistements), l'épargne comporterait la vertu éducative d'inciter les familles à anticiper leurs dépenses et donc à s'organiser pour effectuer un séjour dans des conditions satisfaisantes. Certains équipements sociaux soulignent que l'intérêt manifesté pour cette formule montre en tout cas qu'elles peuvent prévoir et travailler sur leurs dépenses « *Il n'y a pas de famille qui vive au jour le jour* », affirme un responsable d'équipement, mettant en cause une représentation ordinaire sur l'incapacité des familles pauvres à gérer leur budget, voire sur leurs inconséquences en la matière.

Les durées d'épargne sont relativement longues puisque, dans 46 cas sur 60, elles atteignent 6 mois ou les dépassent.

L'extrême modestie des revenus des familles dans la plupart des cas conduit les équipements sociaux à lancer le processus d'épargne le plus tôt possible. Souvent entamé autour de mars-avril lorsque l'équipement organise un séjour pour la première fois, il est avancé à janvier lors de la deuxième année, voire à octobre novembre. Certaines familles proposent une épargne plus importante et donc plus étalée dans le temps en vue de constituer une cagnotte pour les dépenses liées au séjour.

Pour autant cet étalement a des limites. Epargner globalement autant sur une période plus longue, convient à des familles qui ne disposent que de

minima sociaux car elles étaleront conjointement les privations occasionnées par cette épargne. S'il s'agit par contre d'épargner en maintenant le même taux d'effort mensuel mais pendant plus longtemps, on risque soit de déséquilibrer leur budget en incitant au report de certaines dépenses de base, soit de les engager à un effort qui va engendrer des tensions au sein de la cellule familiale.

Une majorité d'équipement établissent un contrat (28). Parmi les 15 qui n'en établissent pas, 9 ne pratiquent l'épargne que depuis 1 an.

Dans un seul cas les familles ont ouvert un livret d'épargne personnel à cet effet. En règle général, l'épargne est versée sur un compte de l'association, de la Maison de Quartier ou du Centre Social porteurs du projet.

La majorité des équipements sociaux emploient le modèle de contrat proposé par la Fédération des Centres Sociaux où s'en inspirent fortement. Les principaux éléments de ces contrats sont les suivants :

- Engagement à verser chaque mois une somme régulière,
- Précision de la somme,
- Remise d'un reçu à chaque versement,
- Taux de bonification et montant maximum,
- Liberté laissée à la transformation de l'épargne en Chèques Vacances ou reversement en liquide au moment du départ, bonification en sus, déduction faite des avances réalisées par l'équipement (arrhes, frais de location),
- En cas d'annulation restitution de l'épargne, déduction faite des avances effectuées par l'équipement et perte de la bonification,
- Reversement des Bons de Vacances à l'équipement lorsque celui-ci en a fait l'avance.

Un certain nombre d'équipements sociaux se contentent de proposer des tableaux de versement et de préciser dans quelle proportion l'épargne est bonifiée.

A l'opposé, d'autres adjoignent aux éléments financiers des engagements moraux à participation, tels que :

- l'engagement de participer aux séances de préparation collective et aux démarches nécessaires à la réalisation du projet,
- l'engagement de participer à la réunion bilan,
- l'engagement de participer à la mise en place d'activités d'autofinancement et à y prendre des responsabilités.

Dans un cas, le document se présente sous la forme d'engagements respectifs de l'équipement et de la famille. L'initiative vaut d'être citée.

Engagements respectifs

Maison de quartier

Aider la famille à organiser le projet de vacances
Louer la location de vacances au nom du bénéficiaire
Aider à la réalisation d'actions d'autofinancement
Organiser l'épargne et la bonification

Famille

Utiliser les bons CAF
Partir et revenir aux dates prévues
Mener des actions d'autofinancement
Epargner la somme de

Ce qui se passe entre l'équipement et la famille dépasse la simple dimension d'un dépôt financier. La contractualisation comporte une dimension relationnelle et symbolique d'importance. Le contrat établi semble vécu comme un engagement moral auquel les familles contractantes ne veulent pas déroger. Elles se font un honneur de tenir le défi qu'elles ont lancé. *« Dès les premières rencontres, explique un équipement, les règles du jeu sont établies. Un seul document écrit fixe les obligations de la famille : c'est « l'engagement ». Il fait partie du Livret Loisirs Vacances Familles dont un exemplaire est distribué à chaque famille et qui sert de support au montage du projet. Mais en réalité, on pourrait s'en passer. Les familles ont le sens de la parole donnée »*

Familles et intervenants sociaux, un même point de vue...

« Epargner avec le centre social, ça me donnait du courage. Parce que tout seul, quand on a quelque chose à payer, on pique l'argent dans la boîte. On dit qu'on va le remettre demain et on repousse toujours. Là on est obligé parce qu'on le donne à une personne. » (Une famille)

« Ils veulent verser l'épargne ailleurs que sur leur compte et je pense que c'est souhaitable. La tentation est trop forte, à la moindre fête ou à un anniversaire, d'aller piocher dans l'épargne... Je leur dis aussi qu'il existe des comptes bloqués individuels. Mais il faut prendre le temps de travailler ça. On souhaiterait que les familles finissent par épargner sur un compte à elles. » (Une Conseillère en ESF)

C'est donc d'un rapport *d'obligation consentie* dont on peut parler, l'équipement offrant en quelque sorte aux familles la garantie qu'elles ne reviendront pas sur leur décision d'épargner. Nombre d'entre elles déclarent que, sans ce versement à l'équipement, elles n'auraient jamais pu mener à bien l'épargne. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a aucun accident de parcours. Mais, en règle générale, le recueil de l'épargne semble s'effectuer sans difficulté majeure et cela mérite d'être souligné. N'entend-on pas souvent dire que ces familles ne savent pas tenir leurs engagements...

DIMENSION SOCIO-EDUCATIVE

Responsabilisation et implication des familles

Les deux termes reviennent dans tous les propos tenus par les équipements sociaux consultés et dans l'ensemble des documents étudiés. Ils portent tant sur l'aspect financier du projet que sur l'engagement des familles dans sa préparation. « *Apprentissage de la gestion du budget par la famille* », « *travail sur le budget familial* », « *responsabilisation de la famille dans la gestion de son budget* », « *valorisation des compétences parentales* », « *facteur d'insertion sociale* », l'épargne apparaît aux équipements sociaux non seulement comme un moyen de partir en vacances mais aussi un instrument éducatif.

Il est intéressant à cet égard de reprendre les conclusions de l'étude menée par Act Consultants (Monique Crinon « Montages financiers, engagement et dynamique d'insertion, Evaluation de la campagne 1995 d'aide aux projets de Vacances Ouvertes »). L'une des observations effectuée serait que la participation financière des familles, faible dans certains projets et beaucoup plus élevée dans d'autres, ne varie pas en fonction du niveau de revenus. Lorsque elle est faible (symbolique), les familles sont « *...considérées comme destinataires, sans condition d'aucune sorte, de projets compensatoires à leur existence précaire. Leurs capacités concrètes semblent sous-estimées.* » L'attente de financements faisant peser une incertitude sur l'effectivité du séjour, les organisateurs choisissent de ne solliciter les familles que lorsque ces financements sont accordés. Les dates de mise en circulation de l'information (avril, mai) ne permettent plus alors de les associer de façon significative à l'élaboration du projet. Et les situations de non paiement au moment du départ s'avèrent fréquentes.

Il en est tout autrement, selon Monique Crinon, lorsque les familles s'engagent dans une épargne. C'est ce que développent également les équipements sociaux interrogés. A l'opposé de la *participation symbolique*⁷ évoquée par ceux qui estiment que la famille n'a pas les moyens de prélever une somme significative sur son budget, l'épargne viendrait authentifier un engagement des familles. En témoigne le nombre infime de désistements enregistrés. Encore s'agit-il souvent de raisons d'importance telles qu'un problème de santé, une embauche ou le démarrage imprévu d'une formation.

Payer c'est aussi pouvoir commencer à dire quelque chose. L'argent versé introduit les familles dans un processus sur lequel elles commencent à exercer une influence. Il ne s'agit plus d'un séjour offert par l'équipement mais construit ensemble. A ceux qui objectent qu'il est difficile de les mobiliser autour d'un projet de vacances au creux de l'hiver, avec son cortège de factures, et qu'en outre on ne peut les engager sans assurance sur les subventions afférentes, d'autres répondent qu'elles sont parfaitement capables de s'investir longtemps à l'avance dans un projet positif et qu'il faut travailler avec elles sur

⁷ Monique Crinon la qualifie de virtuelle parce qu'elle n'est pas toujours versée au moment du départ.

le risque pris. Le propos est tenu par des équipements sociaux qui ont déjà réalisé plusieurs départs et présagent favorablement d'un renouvellement des subventions, ce qui explique sans doute leur moindre inquiétude. Il n'en reste pas moins que rien n'est joué lorsque débute l'épargne en janvier, voire en octobre-novembre et c'est l'un des caractères de la démarche. Il ne s'agit pas de préparer une prestation, un service (offrir des vacances), mais bien d'élaborer un projet avec les familles, c'est à dire de le soumettre au risque d'un éventuel échec ou, tout au moins, de partielles remises en cause.

Ce risque est d'autant plus réel qu'il s'agit de familles dont la situation peut changer rapidement. Outre les contingences ordinaires - telles qu'accidents de santé, difficulté familiale - l'obtention d'un emploi temporaire, le démarrage d'une formation, viennent parfois empêcher le départ.

Outre la relative incertitude quant à l'effectivité du départ, l'épargne fait l'objet d'un débat autour des capacités contributives des familles. Peut-on demander un effort financier à de si faibles revenus ? Ne faut-il pas s'en tenir à un strict droit aux vacances plutôt que de les faire payer au-delà d'une participation symbolique. A cela, d'autres rétorquent que la gratuité rend sans doute la famille beaucoup plus captive de l'équipement que tout engagement financier de participer au coût du séjour. *« A l'issue des vacances on l'aura moins aidée, elle se sentira plus à l'aise parce que moins redevable. »*

« On imagine qu'elles se privent sur la nourriture parce qu'on pense qu'elles ne peuvent se payer d'extra sur leur budget. C'est oublier que *ces familles-là* aussi vivent dans une société de consommation qui les sollicite au quotidien. Qu'elles aussi ont besoin d'offrir des choses à leurs enfants. C'est sur ces petits luxes qu'elles économisent. » (Un responsable de projet)

Entre les petites économies et les solidarités familiales

« On s'est privé sur des petites choses. Par exemple les goûters : au lieu d'acheter des petits Mars ou des petits Lions, j'achetais des casse-croûte en gros. On en discutait avec ma fille. Ou on mettait des yaourts un jour sur deux au dessert. »

« Moi, je veux pas me priver sur la nourriture. C'est bien le dernier truc que je ferais. Mais on n'allait plus à la piscine ou au cinéma. »

« Mon grand, s'il voulait que je lui achète un pantalon pour se rhabiller, je lui disais : non, tu vois, pas tout de suite pour pouvoir partir. »

« Les enfants allaient manger chez leurs grand parents. »

« Ma sœur a payé deux mensualités pour moi. »

« Je me suis arrangée pour faire un paiement échelonné sur l'assurance voiture. »

« Pour les enfants il suffit d'expliquer : comme ça on pourra partir et avoir de belles vacances. On dit : si vous voulez qu'on aille à la mer, on peut pas faire ça. »

« En leur donnant un peu d'argent de poche ou quand leur grand-mère donnait les étrennes, on leur disait de le garder pour les vacances, qu'ils aient un peu d'argent à ce moment-là. Les plus petits avaient plus de mal, ils finissaient pas dépenser. »

La contribution familiale, par le biais de l'épargne, serait donc valorisante, elle renforcerait une confiance en soi souvent entamée par les difficultés rencontrées au quotidien. La simple capacité de réaliser matériellement un séjour de vacances (effectuer le voyage, s'adapter aux conditions d'hébergement, pratiquer certains loisirs avec les enfants, découvrir une région) apparaît déjà en soi un facteur de valorisation des capacités parentales à s'offrir une des manifestations sociales du bonheur⁸. L'épargne semble en outre source d'une *fierté identitaire*, en ce qu'elle vient authentifier la capacité de soutenir un effort sur le long terme dans des familles généralement désignées pour leurs inconséquences financières et leur passivité assistancielle.

Outre cette fierté, celles-ci semblaient en contrepartie s'autoriser « ... à râler. Si c'est gratuit on est obligé de dire merci à tout. » Participation financière au coût du séjour, l'épargne ouvre un droit à contestation, dimension conflictuelle positive, qui témoigne d'une position d'acteur. Plus difficile à vivre sans doute, la revendication des familles doit d'abord être considérée comme l'affirmation d'une place retrouvée dans le jeu social⁹ là où l'adhésion sans réserve à ce qui leur est proposé relève d'un sentiment de tout devoir aux intervenants sociaux, d'une docilité attachée à la dépendance.

Autofinancement

L'autofinancement apparaît également comme une implication des familles dans l'élaboration du projet de départ. Ventes de gâteaux, participation à des brocantes, organisation de lotos ou de repas, voire de kermesses, l'investissement des familles et des professionnels est fort variable selon les projets développés et toutes les opérations de départ en vacances ne comportent pas ce volet. A priori, l'autofinancement semble intéressant en ce qu'il favorise les capacités contributives et offre des supports concrets à une mobilisation collective. La démarche nécessite toutefois d'être précisée. On reprendra ici certains points en débat.

Pourquoi les familles doivent-elles *donner d'elles-mêmes* pour avoir droit de partir en vacances alors que des familles disposant de moyens suffisants n'ont pas à déployer cette énergie et à y employer leurs loisirs ? A contrario, ne peut-on prétendre que les familles disposant de revenus salariaux *donnent aussi d'elles-mêmes* au travers de leur travail et que celles ne vivant que de revenus de substitution disposent de temps pour rassembler la somme nécessaire à leur départ ?

8 Cf « Drôles de vacances » (B. Dubreuil) et « Une famille pour l'été » (M. Vassant), rapports d'évaluation CAF Creil, ainsi que « Identité familiale et conduites de loisirs », B. Dubreuil, CNAF 1998.

9 Faut-il par exemple considérer la revendication parfois exprimée de continuer de bénéficier de l'épargne comme une conduite assistancielle (« On a donné l'habitude aux familles de s'offrir des vacances alors qu'elles n'ont pas les capacités de partir sans aide financière. ») ou comme l'amorce d'une position citoyenne, d'une dénonciation de l'injustice sociale (« Pourquoi on n'aurait pas le droit d'offrir des vacances à nos enfants ? »)

Cette énergie mobilisée ne serait-elle pas mieux employée à l'éducation des enfants, la recherche d'un emploi, l'engagement dans une formation qualifiante ? L'investissement dans ces opérations ne détourne-t-il pas de certaines réalités ? A contrario, ces démarches d'autofinancement n'incitent-elles pas les familles à développer des liens avec leur environnement, à faire preuve d'ingéniosité, à valoriser des savoirs-faire, à gérer des projets ?

Evoquons trois situations significatives.

1) Des familles prennent l'initiative de proposer leurs services aux caisses d'un supermarché. Elles mettent les achats dans les sacs et reçoivent en contrepartie une rétribution volontaire pour le service rendu. Cette initiative se conçoit dans un dynamique collective ponctuelle. Systématisée, elle risquerait d'engager les équipements sociaux dans des offres de service rétribuées sur le mode du pourboire plus ou moins forcé¹⁰ ou de l'appel à la charité publique, contraires au souci de ces mêmes équipements d'inscrire les familles dans le registre de la normalité¹¹. On n'étendra pas pour autant la critique aux autres activités d'autofinancement parce qu'elles relèvent (en tout cas aujourd'hui) de pratiques sociales plus reconnues, coutumières aux couches de la société qui disposent de revenus moyens. La distinction n'en reste pas moins fine entre le service effectivement utile et la sollicitation d'une certaine charité-générosité. Ainsi de cet exemple donné par des familles : « *On a fait un repas pour gagner un peu d'argent. On a invité des gens connus par le Centre Social : le directeur du Club de Prévention, des éducateurs, des institutrices... On a gagné 500 francs..* » L'initiative suscite plutôt la sympathie par la convivialité qu'elle suppose. Mais, répétée d'année en année, ne risque-t-elle pas soit de lasser, soit de devenir une générosité obligée, quasi institutionnalisée ? On voit bien que certaines démarches se conçoivent au sein d'une dynamique, dans un contexte, mais qu'il serait dangereux de les systématiser.

Un engagement plus ou moins forcé ?

« La banque alimentaire avait remis un colis à chaque famille. En échange, elles s'étaient engagées à participer au week-end annuel de collecte de la banque alimentaire. Sur 15 familles, 8 se sont présentées à la réunion sur la collecte. On a demandé aux familles d'aller voir celles qui ne sont pas venues pour les relancer... Certaines ne la feront pas. Elles ne se voient pas devant un caddie à la sortie du supermarché pendant une journée. Une dame nous a dit que son mari ne voulait pas qu'elle le fasse.... Les familles se sont affirmées après le séjour. Elles ne vont pas toujours dans le sens de l'institution, notamment en revenant sur leur engagement signé. » (Une directrice de centre social)

10 Faut-il la distinguer du nettoyage de pare-brise aux feux de signalisation ou de l'indication d'une place disponible dans un parking ? Ces deux pratiques apparaissent fortement liées à la mendicité, ce qui n'est pas le cas de l'emballage des produits dans un supermarché, celui-ci présupposant un accord de l'entreprise commerciale concernée. On parlera plutôt dans le cas présent de domesticité publique.

11 On n'entend pas ici par normalité la contrainte à une norme mais la reconnaissance de l'appartenance au corps social par l'accès aux pratiques socialement valorisées, en l'occurrence le départ en vacances.

2) A l'inverse, sont rapportées des activités d'autofinancement qui s'appuient sur des pratiques sociales reconnues et débouchent sur des gains conséquents. Ainsi, un équipement évoque l'autofinancement complet d'un départ en camping-caravaning par les familles, sans bonification. De même, deux autres équipements sociaux évoquent des cas d'autofinancement de l'ordre de 2000 francs par famille. On peut se demander si des familles aussi efficaces constituent encore un public en difficulté nécessitant le soutien d'un équipement social. Dans son rapport de 1995, Monique Crinon évoquait des participations financières familiales très variables à même niveau de revenus. Cette observation mérite sans doute d'être nuancée lorsqu'on considère plus particulièrement les équipements sociaux qui pratiquent l'épargne. Tous sollicitent une participation financière significative de la part des familles. Il semble donc qu'alors les niveaux d'épargne élevés correspondent plutôt à des familles disposant de ressources qui les distinguent des bénéficiaires de minima sociaux.¹²

3) Dernière observation, qui montre certaines limites de la formule, les activités d'autofinancement sont soit le fait d'un seul représentant de la famille, en l'occurrence... la femme, soit le fait de certaines familles seulement au sein du groupe de préparation aux vacances. Cela conduit certains équipements sociaux à prévoir dans le contrat d'épargne un engagement familial à participer aux opérations d'autofinancement ou à demander au groupe de participants lui-même de déterminer des mécanismes de participation. On imagine les difficultés que cela recouvre, l'énergie qu'il faut déployer pour les résoudre et peut-être l'inefficacité de ces dispositions contraignantes.

Dimension collective

« On fixait des dates pour une réunion, discuter entre nous. On a choisi l'endroit et on s'est tous mis d'accord. Y en a une qui connaissait la Vendée parce que sa sœur y avait été et les autres ont été d'accord... On a téléphoné au Centre Social pour avoir des prospectus. On a discuté ensemble et on a choisi un camping en regardant toutes les activités qu'il y avait. On s'est aussi renseignées pour l'emplacement du camping, au bord de la mer, ce qu'il y avait dans la caravane, ce qu'il fallait ramener... On a voulu faire des menus à l'avance, pour pas être obligé d'y penser chaque jour. On a regardé ce qu'on pouvait faire comme plat au bord de mer. Là bas, on a décidé de faire les courses tous les deux jours. On y allait en bus et chaque famille achetait pour elle... On avait préparé des activités. Pour la ballade en bateau, on s'est renseignées sur les prix avant et on a réservé en arrivant ..» (Un groupe de familles dans le cadre d'un départ collectif)

La mise en place de l'épargne s'accompagne en général d'une préparation collective au départ même si chaque famille part de son côté ou/et

12 On regrettera en l'occurrence de ne pas disposer d'un instrument de recueil des données financières, famille par famille, qui seul permettrait des comparaisons pertinentes et apporterait des informations précises.

si l'opération ne fait pas l'objet d'actions d'autofinancement. Cette préparation collective suscite une mobilisation des familles et l'activation d'un réseau relationnel. Certains professionnels parlent de dynamique sur le quartier ou avancent que les vacances n'apparaissent plus (seulement ?) comme un but mais un moyen de créer du lien social. On marquera une réserve à cet égard, l'objectif des familles restant le départ en vacances. Qu'ensuite, certaines d'entre elles prolongent parfois la démarche en imaginant d'autres projets, relève des effets seconds de l'opération et de rencontres conjoncturelles. On se gardera en tout cas de soutenir l'intérêt des projets de vacances à partir de ce type de justification. Le départ familial se justifie en lui-même.

Il est par contre manifeste que la préparation collective conduit des familles résidant sur un même quartier et ne se connaissant que de vue, à se découvrir. « *On voulait partir ensemble parce qu'on avait une bonne ambiance, on se connaissait déjà.* » Partir en vacances ensemble, ce n'est pas pareil que vivre ensemble dans un quartier où on se croise seulement.. « *Même si on se connaissait dès le départ, on avait une limite. En se rencontrant sur le chemin de l'école, on se voit mais c'est tout. On cherche pas à approfondir. Quand on se réunit, on s'aperçoit que les gens ont des choses comme nous. Dans l'ambiance d'ici, on se critique. Et quand on arrive en vacances, on découvre les personnes, on voit vraiment ce qu'elles valent.* »

Le groupe de préparation engage des relations de coopération au travers des tâches qu'il se répartit. Il constitue aussi un lieu d'entraide. Les anciens expliquent : « *La seconde année, on donne des informations à ceux qui sont pas partis, des conseils pour choisir ce qu'on doit emmener, ne pas prendre trop d'affaires.* » Et les nouveaux répondent en écho : « *La première année, ça nous rassure de savoir à quoi s'en tenir parce que d'autres sont déjà partis.* » Grâce aux explications apportées par les familles elles-mêmes, la crainte de l'inconnu fait l'objet d'une série de dédramatisations, et les contours du séjour commencent à se dessiner.

Objectifs socio-éducatifs

Si le premier critère de choix des familles par les équipements sociaux est de type financier, les critères de type socio-éducatif (« difficultés sociales et éducatives », « isolement », « fragilité psychologique ») n'en sont pas moins très présents dans les réponses au questionnaire. D'évidence, les équipements sociaux interrogés ne considèrent pas que leur intervention consiste en une simple aide financière et organisationnelle au départ en vacances. Ils poursuivent parallèlement d'autres objectifs.

Pour autant, dans les documents étudiés l'objectif d'*insertion sociale* en tant que tel n'apparaît que de façon exceptionnelle. Plus ou moins repéré pour son appartenance au champ du travail social plutôt que de l'animation de quartier et de l'offre de service aux familles, il semble faire l'objet d'une certaine méfiance.

« Les vacances c'est encore un peu ce qui appartient aux familles. »

« En retour de cette action, nous attendons qu'elles soient bien. Si elles le sont, tout découlera d'office. Une autre manière d'être. Dans le bilan il y a des notions d'insertion qui ressortent, mais au départ on n'en a pas déterminées. Je dis au groupe qu'ils partent pour le plaisir d'être en vacances, de se retrouver en famille, pour sortir de ce quartier très replié et excentré, connaître d'autres gens, découvrir un nouvel environnement.

L'insertion sociale, c'est un grand mot qui ne veut pas dire grand chose pour moi. Constituer des réseaux, participer aux activités du centre social, donner de la valeur aux personnes, c'est ça notre objectif. Plutôt un objectif de citoyenneté et de confiance en soi. C'est aussi le droit aux vacances pour tous. Ils doivent pouvoir les réaliser pour se réaliser eux-mêmes. (Une directrice de centre social)

Deux groupes d'objectifs apparaissent plus ou moins liés à l'épargne¹³.

1) Dimension éducative générale,

Les équipements sociaux interrogés considèrent que la formule permet de travailler sur le budget familial, pas seulement en vue des vacances mais de façon plus générale. L'épargne et la préparation des vacances ont une dimension éducative parce qu'elles portent sur des notions telles que la durée, la prévision, l'adaptation à d'autres contextes, l'organisation d'un projet. Il s'agit de « ...mobiliser des capacités autour de ce projet afin qu'elles puissent être transférées dans les autres domaines de la vie quotidienne et participent au processus de redynamisation que nous visons. » C'est l'occasion de découvrir en soi des capacités ignorées ou oubliées au fil d'un quotidien difficile et contraint. On vise à « ...faire évoluer l'image que les personnes ont d'elles-mêmes jusque là définie en terme d'incapacité. » en supposant que cette revalorisation perdurera au delà de l'action proprement dite.

2) Fonction parentale et relations parents enfants

« Travail autour de la fonction éducative parentale », « développement des échanges parents-enfants », « soutien du rôle parental », autant que le séjour en lui-même, le fait d'épargner engagerait une dynamique familiale. Certains parents témoignent en effet de cette élaboration du projet de vacances autour des privations qu'on s'impose pour mettre de l'argent de côté. Ils évoquent l'échange qui s'engage à partir de ces efforts vécus ensemble et l'investissement du groupe familial dans la démarche.

La question des objectifs poursuivis est l'objet d'un débat au sein des équipements sociaux. Faut-il soutenir d'abord le droit aux vacances des familles qui disposent de faibles ressources ou travailler en vue de leur insertion

¹³ On soulignera combien la longueur de temps que se donnent les équipements sociaux pour préparer le séjour est une caractéristique de ces dispositifs, qui se décline sur deux modes :

- un accompagnement soutenu au travers des séances préparatoires,
- le montage du projet avec et par les familles, de ses préliminaires jusqu'à son aboutissement.

sociale ? Dans un cas, on met en avant la question de la justice sociale (*Ils sont dans leurs problèmes toute l'année, ce n'est pas normal qu'ils n'aient pas le droit de partir en vacances.*), dans l'autre, l'épargne et le séjour constituent un outil privilégié d'insertion qui met en valeur un certain nombre de compétences, enclenche une démarche d'autonomisation, de responsabilisation.

On versera au débat la contribution d'un équipement. Au départ, ses intervenants s'étaient fixés un strict objectif de justice sociale mais, ils ont constaté après expérimentation que l'épargne, la préparation collective et le séjour en lui-même provoquaient des effets intéressants. Les familles se sentaient moins dépendantes, elles se comportaient de façon plus active, soutenues par une représentation d'elles-mêmes revalorisée. Une telle démarche demandait toutefois un travail plus important autour de l'implication des participants.

C'est donc dans un deuxième temps que les partenaires financiers qui travaillent dans l'insertion sociale (Mairie, Conseil Général, CAF) ont été sollicités. « *On n'a pas « tordu » nos objectifs pour saisir une opportunité, correspondre à leurs exigences Ce sont plutôt eux qui se sont adaptés à nos pratiques.* » Mais les effets d'insertion sociale sont devenus aussi des objectifs. « *On ne travaille plus seulement sur le strict séjour mais sur une préparation autour du budget familial, l'alimentation, leur insertion dans la vie locale..*»

Le risque, toutefois, est ensuite d'oublier le droit aux vacances qui constituait le socle du projet, de demander aux familles parties de *payer leurs vacances* par une conduite conforme aux objectifs d'insertion sociale qu'on s'est fixés. A cela, l'équipement concerné oppose que l'insertion ne s'impose pas. Si on lui fixe des obligations de résultat, cela devient de l'injonction sociale et elle perd son sens. « *Les gens souhaitent s'insérer mais n'ont pas toujours les instruments qui le permettent. Ca veut dire qu'il y a des familles plus impliquées dans la démarche de préparation et d'autres peu ou pas du tout. C'est un choix, il faut le respecter. Elles n'ont pas envie. Peut-être que cela viendra.* »

Réflexion qui rappelle que les familles sont moins captives des dispositifs déployés qu'on ne l'imagine, qu'elles s'en saisissent pour atteindre leurs propres objectifs et que l'injonction sociale ne produit sans doute que de faux résultats. Intimées de s'insérer, les familles concernées offriront les apparences qu'on attend d'elles, sans que cela recouvre de réelles transformations de leurs conduites, compte tenu des contraintes de leur condition sociale.

Certains équipements sociaux, soucieux de ne pas **écraser les objectifs des familles**, prennent soin de les interroger à ce sujet et de les présenter dans leurs projets à l'égal des objectifs d'action sociale. On en donnera quelques exemples.

- *changer de cadre de vie et prendre l'air*
- *offrir aux enfants des vacances en famille*
- *Se redynamiser sur le plan personnel*
- *Améliorer la santé*
- *Se ressourcer en famille*
- *Possibilité de nouvelles rencontres*
- *Bouffée d'oxygène, revenir à la surface*
- *Vivre en famille un moment de loisirs, de communication, de joie, comme tout le monde*
- *Partage familial, travail sur le budget.*

On devine que les intervenants sociaux ont *travaillé* certains objectifs avec les personnes concernées. Pourquoi pas, si c'est l'occasion d'une écoute?

ET ENSUITE ?

Bonification, renouvellement et autonomie financière

En général, l'aide au départ peut être renouvelée. Dans un peu moins de la moitié des cas, il s'agit d'un renouvellement sans condition particulière mais avec une limite de temps de l'ordre de 3 ans ou en voie de définition dans le cas des dispositifs récents. Majoritairement, ce renouvellement est conditionné à un investissement familial dans la préparation du départ et à une autonomisation progressive dans les démarches à effectuer. On peut en outre maintenir l'aide matérielle (prêt de matériel de camping, aide au transport), organisationnel (recherche du lieu) et l'avance des Bons Vacances.

Dans l'ensemble donc, l'épargne sert à solvabiliser les familles en évitant les écueils de la participation symbolique, voire de la prise en charge financière intégrale. Elle intervient parfois après un premier départ financé essentiellement par des subventions dans un souci d'autonomisation financière progressive. Le caractère dégressif de la bonification au fil des années vise aussi à cette autonomisation.

Pour autant, la question majeure que se posent les équipements sociaux est celle du passage à des séjours autonomes. Prenant conscience de leurs capacités au fil des départs, les familles peuvent s'être autonomisées dans les démarches à entreprendre et n'avoir pas les moyens de renouveler un départ sans aide financière. Qu'ils portent un jugement sévère (« *Au bout d'un certain temps, elles en viennent à considérer le dispositif d'aide comme un droit.* ») ou plutôt favorable (« *Quand elles y ont goûté avec leurs enfants, elles veulent continuer de leur offrir ce moment.* »), les intervenants sociaux semblent buter sur l'autonomie financière. Et les familles aussi. « *Sans la bonification, c'est impossible. Même que le prix de la caravane serait sur les bons de la CAF, il faudrait les avancer. Je pourrais pas. A côté de ça il faudrait pour le déplacement, l'essence, les activités sur place... C'est seulement à cause de l'argent qu'on ne peut pas repartir. Sinon on n'a pas peur de partir avec les enfants... Epargner sur 2 années ? On ne peut pas demander aux enfants de se priver aussi longtemps. Sur 6 mois ils comprennent. Plus longtemps on tiendrait pas.* »

Que faut-il envisager de faire évoluer dans le dispositif et quelles sont les limites des solutions proposées ?

1) Certaines conditions de confort s'éloignent peut-être trop de ce que vivront ensuite les familles¹⁴. Un équipement, par exemple, refuse de soutenir

¹⁴ Le premier départ doit se faire dans des conditions suffisamment sécurisantes pour ne pas mettre les familles en situation d'échec. Et cela justifie peut-être que les séjours soient alors plus coûteux que ce que peut s'offrir une famille disposant de revenus moyens. Il n'en reste pas moins nécessaire de leur présenter ensuite des réalités proches de ce qu'elles pourraient éventuellement renouveler sans soutien financier particulier

des séjours d'un coût supérieur à 180 francs par jour et par personne (soit pour un couple avec deux enfants sur 14 jours : 10.000 francs). Cela paraîtra déjà relativement élevé. Qu'on se souvienne que certains séjours oscillent plutôt autour de 250 francs par jour et personne (soit à situation équivalente : 14.000 francs) voire 300 francs.

La formule de la pension complète paraît donc, en règle générale¹⁵, difficile à soutenir. On objectera que certaines mères de familles peuvent faire ce choix pour se reposer véritablement. Pourquoi pas ? Mais n'y a-t-il pas alors une réflexion à mener pour qu'elles réduisent le temps de séjour¹⁶ afin de rester dans une fourchette de dépense raisonnable ? On rappellera en l'occurrence que les aides financières relèvent d'enveloppes budgétaires limitées et que, plus elles sont élevées par séjour, moins cela concerne de familles. Sans défendre aucunement la perspective de vacances pauvres pour les pauvres, le souci de la justice sociale doit inciter les uns et les autres à rechercher les solutions les plus économiques.

Dans le même ordre d'idée, des séjours moins éloignés des lieux de domiciliation réduisent les coûts. Là encore, il ne s'agit pas d'organiser des vacances de proximité pour pauvres mais le principe de réalité peut, comme précédemment, conduire à réfléchir sur le rapport coût journalier – durée du séjour.

2) La formule du camping, quoique la plus économique, est aussi la moins utilisée. A cela des raisons diverses et d'une certaine pertinence : sentiment d'insécurité lié à l'inconfort, conditions de séjour difficiles pour des familles monoparentales avec de jeunes enfants, précarité de cet hébergement en cas de mauvais temps, nécessité d'acheter et d'entretenir le matériel de camping pour le prêter ou le louer à petits prix aux familles.

Toutefois, certains équipements sociaux pratiquent la formule ou emploient une formule intermédiaire de tentes de grandes tailles avec un mobilier et un équipement ménager qui offrent un confort plus satisfaisant. D'autre part, des solidarités peuvent aussi jouer dans les situations de monoparentalité ; on voit certaines femmes partir avec un autre membre de la famille ou une amie, des familles se proposer pour des gardes ponctuelles d'enfant ou des transports en voiture sur place. Rien n'est idéal en la matière et il ne faut pas soutenir de toute force des situations qui rendent les vacances plus difficiles à vivre que le quotidien, mais les opérations d'épargne révèlent des initiatives et une ingéniosité qui peuvent aussi s'employer à réduire les coûts.

3) Les opérations Tandem et Villages ouverts¹⁷, les accords passés avec certains Comité d'Entreprise propriétaires de centres de vacances (séjours proposés à prix coûtants) offrent aussi la possibilité de départs autonomes. Il s'agit d'occasions ponctuelles, qui ne peuvent apporter à elles seules une réponse aux problèmes de l'autonomie des familles en matière de départ en vacances. Se dégageant autour de mars, ces propositions offrent moins de

¹⁵ Il peut cependant arriver, dans des conditions particulières, qu'elle ne soit pas nécessairement plus onéreuse.

¹⁶ Sachant que les familles jugent trop courts les séjours d'une semaine.

¹⁷ Opérations partenariales menées avec des associations de tourisme qui proposent des places moins chères dans leurs équipements.

temps pour épargner et se conçoivent donc sans doute plus difficilement pour des premiers départs. Mais, encore une fois, il n'y a pas de solution idéale, seulement une série de réponses à moduler en fonction des situations.

4) Ces différents efforts pour promouvoir des formules plus économiques ne peuvent déboucher sans le maintien d'un niveau de Bons de Vacances suffisant pour les familles les plus modestes.

D'une part, il serait regrettable que les CAF se désengagent du champ des vacances familiales pour investir de façon prioritaire le loisir de proximité. Le départ reste une demande majeure des familles.

D'autre part, l'épargne permet d'apporter une réponse au problème de l'avance du Bon de Vacances. La plupart des CAF ne la pratiquent pas. En effet, les expériences menées dans ce domaine se sont souvent révélées insatisfaisantes car cette avance ne se traduisait pas toujours par un départ effectif et générait en conséquence un indu qu'il fallait récupérer sur les prestations familiales. La formule de l'épargne écarte cette difficulté. La famille constitue en effet une provision à partir des ses prestations, provision que la Caisse pourra prélever en cas de désistement pour se rembourser, au moins partiellement, des arrhes nécessaires à la réservation de l'hébergement. Elle verse le Bon de Vacances sous la forme d'une bonification au moment du départ. La faiblesse des désistements (et des interruptions de séjour) en cas d'épargne lui garantit qu'elle n'aura pas à gérer des indus en nombre.

La CAF de Bordeaux entame ce type de démarche sur une grande échelle. L'expérience mérite d'être suivie de près.

A l'encontre des formules qui viennent d'être évoquées, il faut souligner le relatif scepticisme des équipements sociaux quant aux possibilités d'autonomisation financière des familles dont les revenus avoisinent les minima sociaux. Malgré les efforts destinés à serrer les coûts et au-delà des ingénieux bricolages imaginés par certaines d'entre elles, le départ en vacances reste un projet exceptionnel.

Quelles familles aider ?

On a vu que, dans un certain nombre de cas, des équipements sociaux organisent des départs pour des familles disposant de ressources toujours modestes mais qui les distinguent très nettement des minima sociaux. A cela deux raisons.

- Soit il s'agit de situations particulières (surendettement, familles en difficulté ponctuelles) connues de l'équipement et pour lesquelles le projet de vacances constitue un soutien sur une trajectoire.

- Soit on veut éviter des phénomènes de rejets à l'encontre de familles très démunies qui auraient bénéficié d'un séjour de vacances tandis que leurs voisines d'immeubles, de condition modeste, ne pourraient partir.

Dans ce dernier cas, l'objectif vise en positif à mixer les publics et à susciter des solidarités transversales. Les expériences menées en la matière s'avèrent difficiles, les publics modestes acceptant mal d'être assimilés aux situations de précarité. Ils s'écartent des groupes de préparation ou ne semblent trouver leur place qu'en cas de second départ, se positionnant alors en informateur des familles nouvellement arrivantes.

Cette difficulté ne doit pas empêcher les équipements sociaux d'effectuer ce type de départ avec une préparation plus individuelle. Il conviendrait par contre de se doter d'instruments d'évaluation des ressources familiales afin de moduler l'aide financière. Des équipements sociaux signalent en effet des dérives au fil du temps lorsqu'on ne se fixe pas certains critères : les familles les plus dynamiques et les mieux intégrées au tissu associatif se saisissent de la formule alors qu'elles disposent de revenus qui leur permettraient d'épargner seules la somme nécessaire au départ.

Un autre écueil menace les dispositifs qui ne définiraient pas des critères financiers suffisamment précis et ne se doteraient pas d'instruments d'évaluation leur permettant d'apprécier au fil du temps les évolutions de leur public. La recherche d'une autonomisation financière des familles risque de sélectionner naturellement un type de public en moins grande difficulté. Il en est de même de certaines conditions matérielles de séjour précédemment évoquées, qui comportent des exigences trop lourdes pour les familles monoparentales, les couples avec de très jeunes enfants ou les personnes fragilisées par une succession de difficultés.¹⁸

Tous les dispositifs qui se pérennisent doivent fixer des critères de fonctionnement visant à se prémunir des difficultés rencontrées à l'origine. Mais, si l'on n'y veille pas, certaines conditions de réussite peuvent détourner à terme des objectifs initiaux en écartant les publics qui ne répondent pas aux exigences fixées.

Autonomie dans les démarches préparatoires et le déroulement du séjour

Dans les 2/3 des cas, les séjours ne sont pas accompagnés (c'est à dire qu'aucun intervenant social n'est présent sur le lieu du séjour ou durant le voyage).

Une partie de ces séjours non accompagnés sont dits collectifs ; les familles effectuent le voyage dans un car loué pour l'occasion et sont hébergées indépendamment dans un même centre de vacances. En général elles participent alors à des séances de préparation collectives. Un certain nombre de départs dits individuels font aussi l'objet d'une préparation collective.

¹⁸ Vacances Ouvertes note dans son rapport d'activité 98 une augmentation de la participation financière des familles et de la part des salariés dans les publics concernés par les actions. Cela ne concerne pas exclusivement sur les dispositifs d'épargne mais l'ensemble des départs aidés par Vacances Ouvertes. Faut-il y voir un glissement des opérations vers un public plus solvable ?

Le fait que les familles partent ensemble sur un même lieu de séjour n'induit pas un manque d'autonomie de ces dernières mais relève d'un choix de l'équipement social pour des raisons diverses : coût du transport moins élevé, connaissance d'un centre de vacances accueillant, réduction sur les tarifs d'hébergement, possibilité pour les familles (en particulier monoparentales avec de jeunes enfants) de s'offrir des services mutuels et de ne pas vivre leurs vacances isolément.

La présence d'accompagnateurs, par contre, va de pair avec une difficulté des familles à assurer un séjour sans aide¹⁹. Cette pratique de l'accompagnement apparaît plus souvent le fait de premières opérations que de dispositifs renouvelés d'année en année. On peut supposer qu'elle relève parfois de projets hâtivement montés et pour lesquels l'inquiétude des familles (et des intervenants sociaux à leur égard) n'a pu être travaillée.

En d'autres lieux, les départs collectifs s'expliquent par l'histoire. Ils reposent sur des pratiques antérieures de réservation à prix réduits dans des centres de vacances, qui impliquent des départs en nombre. Le regroupement de familles peu coutumières des conduites vacancières risquant de provoquer des phénomènes de rejet sur le lieu du séjour, on comprendra alors la nécessité d'accompagnateurs pour les éviter.

Mais on ne peut réduire cet accompagnement à des pratiques anciennes ou insuffisamment réfléchies. Des équipements sociaux soutiennent l'intérêt de tels projets. Leur premier argument est économique : des départs groupés permettent des économies de transport²⁰ et l'obtention de rabais sur les hébergements. Le second est d'ordre psychologique. Pour certaines familles, la perspective d'un départ en vacances est vécue avec une charge d'angoisse élevée, en particulier dans les situations de monoparentalité. Il semble nécessaire, dans un premier temps, de leur offrir un cadre sécurisant avant de les inciter à organiser leur départ sans accompagnement.

A partir des observations effectuées dans une série de dispositifs on dégagera ce que serait le schéma d'un processus d'autonomisation (sans que soit pour autant réglée la question de l'autonomie financière).

Soutien apporté par l'équipement social

- | | |
|----------|---|
| 1° année | organisation pratique de l'ensemble du séjour
aide financière complétant l'épargne et sa bonification
éventuel accompagnement sur place
mise en place de l'épargne |
| 2° année | organisation pratique de certains aspects du séjour
aide financière et bonification moindres
aide à la mise en place de l'épargne |

¹⁹ Encore faudrait-il mesurer s'il s'agit d'une difficulté réelle ou d'une inquiétude des intervenants sociaux, qui les conduirait à suivre ces familles durant les séjours.

²⁰ Avec, par ailleurs, l'avantage d'offrir aux familles des facilités de transport sur place.

3° année aide à la recherche d'informations
épargne autonome, bonification moindre
éventuellement avance du montant du BV et mise à disposition de matériel de camping

Autonomie dans l'organisation des vacances

« La première année, les familles expérimentent. Elles cherchent à voir ce que ça fait de dormir et manger dans une tente ou une caravane. La deuxième année, on s'organise mieux, on, se projette. Des gens se font accompagner par leurs parents la première année puis prennent le train la deuxième année.

Le premier départ est symbolique de tous les clichés : la pension complète pour le repos, la mer pour les enfants. C'est un passage obligé. On cherche des vacances comme tout le monde. C'est après qu'on peut se dire : si je veux repartir, comment je fais ?

Pour qu'ils partent, il faut qu'ils aient une représentation des vacances. Quitter ses quatre murs, c'est insécurisant. Au début les gens donnent des tas de raisons pour ne pas pouvoir partir mais on sent qu'en réalité ils n'osent pas.

Il y a des familles qui pourraient arriver à construire un projet seules mais qui ont quand même besoin d'information ; 3 ou 4 séances suffisent. Pour d'autres, 10 séances sont nécessaires. En moyenne, au bout d'un an, beaucoup peuvent se débrouiller, choisir un hébergement, un site, établir leur budget, prévoir l'alimentation en fonction du matériel disponible sur le site de vacances » (Une responsable de projet)

Concernant l'autonomisation des familles, on s'interrogera sur la nécessité d'un nombre parfois élevé de rencontres avec les intervenants sociaux. Il ne s'agit pas de nier la dynamique d'entraide qui peut naître du travail collectif des familles et l'intérêt que comporte la présence des intervenants sociaux pour travailler sur l'inquiétude suscitée par le projet de départ. Mais cela ne renouvelle-t-il pas pour partie le lien de dépendance et ne leur demande-t-on pas en quelque sorte aux familles de rendre un dû qu'elles auraient contracté au travers de l'aide financière ? N'y a-t-il pas là une façon de les obliger aux objectifs que l'équipement s'est fixé pour justifier son action ?

Vision unilatérale, qui ignore le caractère volontaire des conduites familiales dans ce type d'opération, les multiples bénéfiques qu'elles tirent de la dynamique suscitée. La question mérite toutefois d'être posée pour rester vigilant à ce que peut impliquer une relation certes chaleureuse et d'évidente confiance mais qui n'en reste pas moins inégalitaire, même si l'objectif poursuivi est que les familles prennent en main la préparation de leurs vacances.

On se demandera en particulier si le versement de l'épargne à l'équipement social doit rester la règle en cas de renouvellement des départs. L'un d'entre eux a suscité l'ouverture de livrets d'épargne individuels dans une banque qui apportait en final une bonification de 200 francs. Cas d'exception ou pratique à explorer ?

On y verra en tout cas l'intérêt d'un retour de ces familles dans ce qu'on

appelle *les dispositifs de droit commun* ou, plus justement ici, *les pratiques sociales ordinaires*. Il semble par contre que l'équipement social doive rester un partenaire pour engager la banque à soutenir la démarche dans sa dimension socio-éducative et non à rechercher son seul profit.

CONCLUSION

Tant les témoignages des familles que le rendu des actions entreprises par les équipements sociaux permettent d'apprécier l'intérêt des dispositifs étudiés. Manifestement, l'épargne entreprise pour le départ en vacances et les démarches préparatoires qui l'accompagnent si l'on veut que les familles en soient les acteurs, relèvent d'une expérimentation sociale mobilisatrice, exigeante, ingénieuse, source de réussites individuelles et collectives.

L'objectif d'autonomie des familles en matière d'organisation des vacances et de conduite au cours du séjour semble largement atteint après un 1° ou un 2° départ. Il n'en est pas de même de l'autonomie financière. Si des efforts peuvent être entrepris pour baisser le coût des séjours, l'aide financière devra continuer d'accompagner la contribution des familles disposant de revenus avoisinant les minima sociaux. Elles ne peuvent être sollicitées au delà de ce qu'on a observé dans le cadre de cette étude.

On restera prudent devant l'hypothèse selon laquelle on sous-estimerait souvent leurs capacités contributives. Elle ne repose à ce jour que sur des observations de terrain, qui gardent leur subjectivité. Seul un instrument d'évaluation statistique homogène sur la dimension financière des dispositifs d'épargne permettrait de mesurer la réalité de cette appréciation.

Certains questionnements surgissent. On espère avoir suffisamment exposé la richesse des points de vue. L'inventivité des uns et des autres s'inscrit à la conjonction des cultures professionnelles, des particularités locales et de situations familiales toujours singulières. Avec le souci d'améliorer ces pratiques, Il faut prolonger la réflexion sur :

- l'accompagnement durant le séjour,
- le coût de ces séjours, sans doute à homogénéiser quelque peu,
- les activités d'autofinancement,
- l'autonomie financière des familles,
- les publics qu'on choisit de soutenir en priorité.

En tout état de cause, ressort de cette étude la capacité d'autocritique des intervenants sociaux, qui vient contrebalancer les discours professionnels autojustificateurs. Le questionnement sur les pratiques est constant, sans pour autant paralyser l'action. Il doit être encouragé pour soutenir le dynamisme qui caractérise ces dispositifs et prévenir d'éventuelles dérives. Les ateliers d'échanges de pratiques apparaissent en la matière un temps d'élaboration précieux.

ANNEXES

Les informations nécessaires à l'analyse proviennent d'un corpus de 43 réponses à un questionnaire initié par Vacances Ouvertes.

29 équipements sociaux ont en outre été consultés dans le cadre de journées d'échanges au siège de Vacances Ouvertes. 13 d'entre eux avaient répondu au questionnaire. Les 16 autres n'avaient pas encore organisé d'épargne dans le cadre de leur départ en vacances mais s'adressaient à une population susceptible de bénéficier de cette formule et nous ont renseignés sur les processus préalables à la mise en place d'un système d'épargne.

10 équipements ont été consultés par téléphone ou en entretiens de face à face.

Dans les 43 équipements qui avaient répondu au questionnaire, 491 familles avaient effectuée une épargne, bonifiée pour 339 d'entre elles.

Équipements sociaux ayant répondu au questionnaire

Sud Ouest : 3 équipements sociaux (CS Grand parc Bordeaux, CS Mérignac, CS Ruffec)

Ouest : 2 équipements sociaux (Comité loisirs Kéranroux de Brest, CSC de Mulsanne Rezé)

Rhône : 7 équipements sociaux (CS de Gerland, de Pernon-Grand'Côte, de Vaise, Mermoz, de La Sauvegarde, à Lyon, CS Buers de Villeurbanne, CS de Tarare)

Centre : 8 équipements sociaux (CS Montferré de Saint-Etienne, CS de Varzy, CS Mirabeau de Blois, CS Les minimes de Châtellerauld, CS d'Unieux, CS de Beaulieux à Poitiers, CSC d'Allonnes, CS St Jean Chateauroux)

Sud Est : 8 équipements sociaux (CSF Grenoble, CS Gavotte des Pennes Mirabeau, CSC de La Garde, CS de Puyricard ACDESCA Alès, Association Pau, CS d'Aix en Provence, CS de Servières Marseille)

Est : 4 équipements sociaux (CS de Vivier au court, CS de Revin, CS du Parc à Dijon, CS Jolibois de Nancy)

Nord : 11 équipements sociaux (CS d'Armentières, CS du Laboureur et de la Mousserie à Wattrelos, CS de St Saulve, CS de Marcq en Baroeul, CS M. Bertrand de Lille, CS Cul du Four de Roubaix, CSC Belencontre de Tourcoing, CS de Mazingarbe, Association Info Services de Quievrechain, Association de Quartier de St Amand Les Eaux)

Ampleur des dispositifs

Les 16 questionnaires qui ont transité par la FCSF indiquent que, sur 145 familles qui participent à un départ en vacances, 74 se sont engagées dans une épargne. Cela constitue des opérations de petite envergure (4,6 familles en moyenne par centre social). Il s'agit alors systématiquement d'épargne bonifiée.

Pour 4 centres sociaux : 1 famille

Pour 1 centre social : 2 familles

Pour 2 centres sociaux : 3 familles

Pour 1 centre social : 4 familles

Pour 2 centres sociaux : 5 familles

Pour 3 centres sociaux : 7 familles

Pour 1 centre social : 8 familles

Pour 1 centre social : 9 familles

Pour 1 centre social : 10 familles

Les 27 questionnaires émanant de projets directement suivis par VO indiquent que 417 familles se sont engagées dans une épargne pour partir en vacances. Le nombre de familles concernées par équipement est sensiblement plus élevé (15,4 familles en moyenne par équipement). Parmi elles, 275 ont bénéficié d'une épargne bonifiée (soit 10,2 en moyenne par équipement).

Pour 4 équipements : de 3 à 5 familles

Pour 8 équipements: de 5 à 10 familles

Pour 6 équipements : de 11 à 15 familles

Pour 3 équipements: de 16 à 20 familles

Pour 3 équipements : de 20 à 30 familles

Pour 3 équipements : plus de 30 familles (dont 1 équipement : 65 familles)

Ancienneté des dispositifs

Pour 17 équipements sociaux : 1 an

Pour 9 équipements sociaux : 2 ans

Pour 7 équipements sociaux : 3 ans

Pour 10 équipements sociaux : 4 ans et plus

Montant versé mensuellement par les familles

Les équipements ont donné des réponses précises ou des fourchettes. On les présente ici telles qu'elles ont pu être regroupées.

1 réponse 50 francs	1 réponse 100 francs	5 réponses 50 à 200 francs
1 réponse 50 à 300 francs	1 réponse 200 francs	1 réponse 100 à 200 francs
1 réponse 100 à 250 francs	3 réponses 100 à 300 francs	2 réponses 100 à 300 francs
1 réponse 150 à 200 francs	1 réponse 150 à 300 francs	3 réponses 150 à 400 francs
1 réponse 150 à 650 francs	4 réponses 200 à 300 francs	1 réponse 200 à 350 francs
3 réponses 300 à 500 francs	2 réponses 300 francs	2 réponses 350 francs
1 réponse 400 francs	1 réponse 900 à 1000 francs	

Taux de bonification

L'existence ou non d'une bonification est précisée dans 36 questionnaires sur 43.

Dans 10 cas l'épargne n'est pas bonifiée

Dans 17 cas la bonification est de 100% (avec un plafond à 1600)

Dans 2 cas elle est de 70 à 80% de l'épargne (avec un maximum à 1600)

Dans 5 cas il s'agit de 50% (dans 1 cas avec un maximum à 1200)

Dans 1 cas elle varie de 50% 100%.

Dans 1 cas elle varie de 20 à 200% de la somme versée.

Durée de l'épargne

Le nombre de durées d'épargne excède le nombre d'équipements sociaux, certains ayant signalé plusieurs durées.

3 réponses 3 mois	3 réponses 4 mois	8 réponses 5 mois	21 réponses 6 mois
7 réponses 7 mois	11 réponses 8 mois	4 réponses 9 mois	3 réponses 10 mois

Critères présidant au choix de familles

- niveau de ressources	43 items
- absence de départ en vacances	12 items

Justification de l'épargne, bonifiée ou non

- niveau de ressources	37 items
- absence de départ en vacances	14 items

Renouvellement de la bonification

Oui → 22 équipements sociaux

Non → 2 équipements sociaux

Sans limite de temps et sans condition particulière → 4 équipements sociaux

Sans condition particulière mais avec une limite de temps de 2 à 3 ans ou à définir (dispositifs récents) → 6 équipements sociaux

Conditionné à un investissement familial dans la préparation et/ou à une autonomisation progressive → 7 équipements sociaux

Dégressive sur 3 ans → 7 équipements sociaux